

Cabinet Salah AMAMOU

102 avenue des Champs Elysées 75008 Paris. Tél. 01 73 70 57 83.
Cabinet de formation [référéncé DATADOCK](#). N° déclaration d'activité : 1175 45162
75. Numéro SIRET : 47844476300039

Programme de formation : Révision légale et contractuelle des comptes

Intitulé du programme : Formation en Révision légale et contractuelle des comptes.

Objectifs : Permettre au candidat de s'imprégner des cas pratiques qui se posent aux cabinets d'expertise comptable en vue de réussir les cas qui lui seront soumis à l'Epreuve écrite du Diplôme d'Expertise comptable

Compétences visées : Promouvoir la réussite des apprenants à l'examen final du DEC, notamment par la prise en compte de la diversité des situations pratiques auxquelles ils feront face au cours de leur vie professionnelle.

Public visé : Mémemorialistes candidats à l'examen final d'expertise comptable

Prérequis : Attestation de fin de stage d'expertise comptable et Diplôme Supérieur de Comptabilité et Gestion

Moyens pédagogiques techniques : La formation se fait via l'internet par e-mail, le tchat et la vidéoconférence, et essentiellement sur la base d'un Document remis au candidat contenant 2 séries de 250 cas-types chacune. L'apprenant :

- étudie dans un premier temps seul sans prendre connaissance des solutions,
- discute ensuite les difficultés et les spécificités de chaque cas avec le formateur,
- recherche la solution,
- prend connaissance de la solution proposée,
- commente avec le formateur la solution proposée,
- discute une seconde fois cette solution avec le formateur.

Par ailleurs, il peut poser au formateur et discuter avec lui toute autre question même non traitée dans les cas-types figurant sur le Document de base.

Moyens d'encadrement : Le candidat est encadré en permanence par le formateur qui veillera à son bon déroulement au moyen d'un questionnaire d'évaluation de l'encadrement envoyé périodiquement à l'apprenant.

Moyens de suivi et d'évaluation : Le suivi des connaissances acquises par l'apprenant se fait au moyen d'un questionnaire en vue de s'assurer que l'apprenant a bien assimilé les connaissances à acquérir pour la préparation de son examen.

Modalités d'évaluation : L'évaluation des acquis se fait en cours et à la fin de la formation au moyen de questionnaires adressés à l'apprenant, dont les réponses seront ensuite étudiées par le formateur. Des mesures seront enfin prises, le cas échéant, en cas d'insuffisances constatées au niveau des connaissances acquises.

Durée de la formation : 40 heures.

Calendrier : Il n'y a pas de calendrier précis : la formation se déroule de façon très flexible selon les disponibilités et les convenances du candidat.

Déroulé de la formation : Etude de 500 cas-types tirés de la vie quotidienne des cabinets d'expertise comptables et de commissariats aux comptes portant sur des :

- **Situations professionnelles** : 216 cas traitant des normes professionnelles en matière :

- * d'acceptation des missions,
- * de l'analyse du risque d'audit,
- * d'application des procédures d'audit,
- * de procédure d'alerte,
- * des informations contenues dans le rapport de gestion,
- * des assertions et anomalies,
- * des attestations délivrées par le commissaire aux comptes,
- * des irrégularités et inexactitudes communiqués à l'assemblée générale,
- * du rapport général du commissaire aux comptes,

- **Situations comptables** : 70 cas traitant :

- * du boni de fusion,
- * du bénéfice distribuable en présence de déficit,
- * de l'actualisation des dettes et de la juste valeur,
- * des cas dérogatoires aux textes réglementaires comptables,
- * de l'amortissement par composant,
- * de l'écart de réévaluation distribuable,
- * des immobilisations à valeur résiduelle,
- * de l'impact comptable de l'exclusion d'un associé, personne morale

- **Situations fiscales** : 80 cas traitant :

- * de l'impact fiscal de la création d'une activité au sein d'une entreprise existante,
- * de la déductibilité fiscale des intérêts facturés par une société mère,
- * de l'effet fiscal d'une opération d'absorption réalisée sous le régime spécial des fusions,

- * de l'impact fiscal de l'imputation des Frais d'émission d'actions en prime d'émission,
- * de l'imposition des bénéfices au taux réduit,
- * de la liasse fiscale à établir pour une succursale d'une société étrangère,
- * du traitement fiscal du mali de fusion dans une opération d'absorption,
- * de l'optimisation fiscale d'une opération d'apport partiel d'actif,
- * des options d'imposition des plus-values sur titres résultant d'une absorption d'une filiale,

- **Situations juridiques** : 140 cas traitant :

- * des actions de garantie données en nantissement,
- * de l'augmentation de capital sans que le CAC ait remis son rapport,
- * des avances accordées antérieurement à la nomination d'un administrateur,
- * des avances de fonds par une société à son gérant,
- * des avantages de transformation de la SARL en SAS,
- * du cas de blocage de minorité,
- * de la consultation écrite des associés,
- * de la contestation par un actionnaire d'une résolution de transformation d'une SA en SAS,
- * des conventions réglementées non autorisées par le CA,

- **Situations sociales** : 18 cas traitant :

- * des avantages sociaux liés à la loi TEPA,
- * de la forme du contrat à durée déterminée et responsabilité de l'expert comptable,
- * des heures supplémentaires, intérim et CDD (Comparaison entre ...),
- * du statut social du PDG d'une SA,

Tarif : 1.500 €.

Points forts : Etude de cas types sans prendre connaissance des solutions, - Discussion des difficultés et spécificités de chaque cas avec le formateur, - Recherche des solutions, - Prise de connaissance et saisie des solutions proposées, - Commente avec le formateur